



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An deux mille vingt, le samedi 23 mai à 10h00 heures, les membres du conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis en séance publique au Palatinu sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le maire, Laurent Marcangeli. Conformément au décret N° 2020-571 du 14 mai 2020 et fixant l'entrée en fonction des nouveaux conseillers municipaux au 18 mai 2020 et conformément aux articles L.2121-7, L.2122-8, L.2121-10 à L.2121-12, L.2121-35 et L.2121-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MARCANGELI, Mme CORTICCHIATO, M. SBRAGGIA, Mme OTTAVY-SARROLA M. VANNUCCI, Mme COMBETTE, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. ARESU, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FRAU, Mme GUERRINI, M. MONDOLONI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. MORETTI, Mme PIERA, M. PUGLIESI, Mme SICHI, M. BILLARD, Mme MASSEI, M. KERVELLA, Mme VILLANOVA, M. BACCI, Mme MAROCCU, M. LUCCIONI, Mme NADAL, M. SOLLACARO, Mme BERNARD, M. DELIPERI, Mme JEANNE, M. FARINA, Mme FALCHI, M. AUDISIO, Mme GAFFORY-FAO, M. MANCINI, Mme FLAMENCOURT, M. NICOLAI, Mme SCHINTO, M. CARLOTTI, Mme PONZEVERA, M. MINICONI, Mme ANTONINI, M. CARROLAGGI, Mme FELICIAGGI, M. CASALTA, Mme ANGELINI-BURESI, M. LEONETTI, Mme TIBERI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	49
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme SCHINTO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200523-2020-049-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2020
Affichage : 27/05/2020
Pour l'autorité compétente par délégation


Séance du samedi 23 mai 2020
Délibération N°2020/049

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AJACCIO.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

En raison du développement et de la complexité des tâches et des obligations dévolues à la Municipalité, il convient d'user de la faculté donnée par les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de créer, pour la durée de son mandat, quatorze postes d'Adjoints, soit le nombre maximum autorisé correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré**

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE

Par 41 voix pour et 8 non participations

(Mme Antonini, M. Carrolaggi, M. Miniconi, Mme Feliciaggi, M. Leonetti, M. Casalta, Mme Angelini-Buresi, Mme Tiberi)

de créer pour la durée du mandat du Conseil Municipal quatorze (14) postes d'Adjoints.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI